

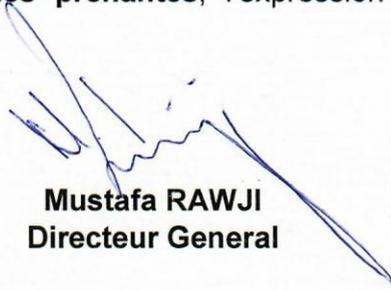
À nos parties prenantes

Chères parties prenantes,

Nous reconnaissons qu'une exigence clé pour la participation au Pacte Mondial des Nations Unies est la préparation et la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP) qui comprend une déclaration du PDG sur son soutien continu au Pacte Mondial des Nations Unies, une description des actions pratiques concernant les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, et une mesure des résultats obtenus ainsi que des impacts attendus.

Nous ne serons pas à mesure de partager avec vous notre rapport COP 2022 en raison des changements intervenus dans le système de reporting du Pacte Mondial, qui va exiger à toutes les entreprises, dès mars 2023, à soumettre un nouveau type de COP basée sur un ensemble de 20 à 70 questions pertinentes. Compte tenu du fait que les informations que nous voulions partager avec vous en fin octobre 2022 devront également faire l'objet de la COP à partager entre Mars et Juin prochains, nous demandons un délai supplémentaire afin de continuer avec la réalisation de nos activités et la collecte des données jusques fin décembre 2022 et vous proposer un rapport unique en Mars 2023, couvrant toutes les activités d'octobre 2021 à décembre 2022. Par la suite, toutes nos communications seront publiées en mars de chaque années, couvrant les périodes de janvier à décembre de chaque année échue.

Veillez agréer, **chères parties prenantes**, l'expression de notre considération distinguée.



Mustafa RAWJI
Directeur General